

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU et Messieurs Dominique CHARENTON, Sébastien GERON, Francis PIQUEREAU, Damien RIVET

Absents excusés : Mrs Michel AUJARD (pouvoir donné à Francis Piquereau), Didier BLAUD et Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mr Damien RIVET

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Membres votants : 8

Le procès-verbal du 31 août 2022 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé au 65 route de Brûlain est loué à Mr Rachid ALILOUCHE à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Détermine le montant du loyer à 550 € qui sera révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers
- Précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 550 €, représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans les 3 mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mme le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture des Deux-Sèvres relatif à la désignation d'un conseiller municipal qui sera correspondant incendie et secours, interlocuteur privilégié du SDIS. Il pourra concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants, à l'information préventive et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Francis PIQUEREAU, 265 chemin des violettes, 79230 JUSCORPS

SMAEP 4B

• **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – année 2021 – service distribution**

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat d'Eau les Fosses Beth et Bellefond le 1^{er} janvier 1997. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat d'eau des Fosses adhère au SMAEP pour la distribution de l'eau. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le Maire informe que le nombre d'abonnés en 2021 sur le syndicat est de 15 060. Le volume consommé est de 1 541 530 m³ sur l'ensemble du syndicat. En ce qui concerne la commune de Juscorps, le volume consommé est de 15 954 m³ soit une consommation de 96.11 m³/abonné. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Il informe que le prix de l'eau est de 2.82 € TTC € m³ (redevances comprises).

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – année 2021 – service production**

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SMAEP 4B le 1^{er} janvier 2010. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le SMAEP 4B regroupe 47 collectivités représentant 53 communes.

La population desservie est d'environ 28 863 habitants. Le syndicat s'occupe de la facturation, de la gestion des achats d'eau, de l'investissement, de la protection de la ressource en eau.

Le SMAEP 4B a des ressources qui ont fourni 2 227 004 m³. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé publique indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – Année 2021

Mme le Maire informe l'assemblée que le service public assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les 40 communes. La longueur globale des réseaux d'assainissement est 886 km et 486 km de réseaux d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés desservis par le réseau collectif est de 52 332.

La redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable qui s'élève à 35.67 €. Pour une consommation de 120 m³, la facture est d'un montant de 266.07 € HT.

En ce qui concerne la commune de Juscorps, il y a eu 6 contrôles ventes de réalisés en 2021 (3 acceptables, 3 non conformes) et 1 contrôle conception conforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2021.

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL – APRES ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu de Biaroue à Juscorps, au carrefour du « chemin des Bois » et « chemin des Violettes », en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 au 30 septembre 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la désaffectation de ce chemin rural au lieu de Biaroue, d'une contenance de 451 m² en vue de sa cession ;
- Décide de proposer à la vente ledit chemin aux trois propriétaires riverains ;
- Dit que l'ensemble des frais d'acte seront à la charge du futur acquéreur ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférent

TARIFS GARDERIE

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de définir les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Garderie matin : 1.60 €
- Garderie soir : 1.50 € + 10 € par ¼ entamé après 8h15
- Garderie matin et soir : 2.60 € + 10 € par ¼ entamé après 18h15

- Activités PériScolaires : 3.00 € par enfant et par mois

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE ST MARTIN DE BERNEGOUE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2018/2019, une convention de fourniture de repas a été signée entre la commune de Juscorps et la commune de St Martin de Bernegoue. En effet, la commune de St Martin de Bernegoue assure la fabrication et la fourniture des repas en liaison froide pour les élèves et le personnel de l'école. Le repas était facturé au prix de 3.30 € /jour.

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la commune de St Martin de Bernegoue veut augmenter le prix de 0.20 cts soit un prix de repas à 3.50 € / jour à compter du 1 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le prix du repas à 3.50 €/ jour à compter du 1^{er} janvier 2023
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

LOGEMENT – AVENANT ENTRETIEN CHAUDIERE

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé au 65 route de Brûlain est loué à Mr Rachid ALILOUCHE à compter du 1^{er} octobre 2022. Actuellement, la commune prend en charge l'entretien de la chaudière en intégralité.

Mme le Maire propose que l'entretien de la chaudière soit pris en charge à moitié par le locataire et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que la commune règlera, en totalité, la facture d'entretien de la chaudière de logement et refacturera la moitié au locataire ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

ACHAT VEHICULE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune ne possède plus de véhicule depuis le vol du partner en janvier 2021 et qu'il serait nécessaire d'en acquérir un nouveau.

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a pris contact avec le garage SOS AUTOS de Sainte Blandine qui possède un Kangoo de 2002 pour un montant de 2 000 € TTC en bon état.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le véhicule Kango fourgonnette, de 2002 auprès SOS AUTOS de Sainte Blandine pour la somme de 2 000 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES

Pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales

Les collectivités territoriales des Deux-Sèvres vivent une rentrée sous le signe de multiples dangers.

Le contexte économique est particulièrement difficile pour les collectivités : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD ... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation (nécessaire) du point d'indice des agents ... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

En effet, les réformes et suppressions de taxes locales actuelles et à venir impactent fortement les recettes des collectivités (taxe d'habitation, taxe d'aménagement, cotisation sur les valeurs ajoutées des entreprises ...) Plus que jamais des actions sont nécessaires afin de permettre aux collectivités de maintenir leur fiscalité et finances locales mais aussi leurs perspectives d'investissements publics.

Le projet de loi de finances pour 2023 confirme malheureusement les inquiétudes des communes et intercommunalités de nos territoires et prévoit notamment une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités dans les cinq prochaines années.

Les collectivités deux-sévriennes n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent un soutien significatif de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion COVID, guerre en Ukraine...).

Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, la commune de Juscorps, à l'occasion de son conseil municipal du 13 octobre 2022, se joint à l'ADM79 et l'AMF et DEMANDE à :

- Appliquer des dispositifs tarifaires sur l'énergie aux collectivités pour préserver la continuité du service public et maintenir les budgets des collectivités locales,
 - Compenser de manière importante les pertes de recettes en indexant la DGF à l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
 - Effectuer une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales,
 - Ne pas imposer de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Le bloc communal ne semble pas avoir besoin de directive en ce sens car il peut évaluer seul les efforts devant être consentis,
 - Rétablir l'éligibilité des travaux en régie dans le cadre du FCTVA,
 - Inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.
- Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires et la fin annoncée du « quoi qu'il en coûte » ne doit en aucun cas impacter nos collectivités locales.

11 NOVEMBRE

Même programme que les autres années, à savoir :

- 11h30 : rassemblement à la salle socioculturelle « La Bécotine »
- 11h45 : cérémonie au monument aux morts

Un vin d'honneur sera servi dans la salle socioculturelle à l'issue de la cérémonie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **Marché de la rentrée** : les retours sont positifs.
- ☞ **Meubles** : achat de meubles d'occasion auprès de Marcireau pour un montant de 492€ pour les bureaux de la mairie.
- ☞ **Aire de covoiturage** : sur le parking de la salle « la Bécotine »
- ☞ **Rucher communal** : récolte de 59 pots de miel destinés aux enfants de l'école
- ☞ **Prochain conseil** : le 24 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance
Mr Damien RIVET